

P27/D1,20

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION
SUR CE FILM
RENVOIE
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

P27/D1,20

1414
A Messieurs Le Maire et Conseillers du
village de St-Cunegonde.

Messieurs.

Je viens Vous soumettre
l'offre de la Corporation de la ville de
Valleyfield, pour votre pompe à incendie.

La Corporation ^{de Valleyfield} est consentant de nous donner
\$ 2.500.00 pour la pompe, les patins, le reel de derrière
et les outils qui vont avec la pompe, pourvu que
la Corporation de St-Cunegonde rende la pompe
est à bord des char et paye le transport
jusqu'à Durham, Ontario, et qu'elle subisse
quelqu'un pour faire fonctionner et enseigner
Comment faire fonctionner la pompe ^{de Valleyfield}
La pompe devant fonctionner aussi bien
que l'été dernier.

Cette somme sera payée par 5 billets de ^{à 4 ans.}
\$ 500.00 chaque avec intérêt semi annuel de
6 par cent.

Vous aurez aussi à me payer la somme
de \$ 200.00 pour "ma Commission et
mes déboursés" dans cette transaction.

Je crois que cet offre est avantageux à
la Municipalité, surtout si vous prenez en
considération l'échec subit l'été dernier,
le rapport du Monde disant que nous pourrions
vendre notre pompe pour en acheter une
autre et autre petits détails que vous connais-
sez.

A vous, Messieurs, de décider si cet offre
doit être acceptée aux conditions ci-dessus
énoncées; et quel que soit votre respon-
se, je m'empresserai de la Communiquer.

P27/D1,20

avec qui de droit.

Si Vous acceptez cet offre tous prussiens
aussi autoriser quelqu'un à signer
les vœux nécessaires —

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
~~avec~~ très humblement
votre très humble

G. Ducharme

St. Louis de 2 Janv. 1884.

Offre de la Vie
de Vallensville
pour acheter
prompt à en vendre
- 2 Janvier 1884.

P27/D1,20

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A M. Delisle Sec. Maire & B. F. Lalonde S. H.
Hernault, J. Bonnaville, Joseph L'abbé, Juc. Dutoit
& Narcisse Moreau Les Conseillers
-M. Delisle

Avis spécial vous est donné par moi, Chs. F. Porlier, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil *Mercredi* le *deuxième jour Janvier*, (18 *83*), à 8 heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o pour ratifier la vente de la pompe à incendie
- 2^o adoption des comptes

Fait au St. Cuneconde ce
vingt-cinquième jour de Décembre 1883

C. F. Porlier
Sec. M.

920
Original
Assemblée Spécial
27 février 1884

P27/D1,20

4 E U

A. Messieurs les Conseillers
 Du Village St. Cyprien

Messieurs.

Je prends la liberté
 de soumettre humblement à votre
 considération le projet suivant
 concernant la construction des
 canaux d'égouts dans cette municipalité

Comme vous le savez le règlement qui
 pourvoit au remboursement des debentures
 émises pour la construction
 de ces canaux, impose une taxe
 sur les propriétés et basé sur
 leur valeur réelle.

En considérant avec attention
 les divers clauses de ce règlement
 vous pourriez vous convaincre
 qu'il ne surpasse pas toute les
 garanties d'équité que les
 propriétaires sont en droit d'attendre
 l'original, s'agit d'une mesure
 aussi importante que celle-ci.

En suivant la lettre du règlement
 tel qu'il existe aujourd'hui,
 le mode de perception de la taxe
 serait très onéreux pour quelques
 propriétaires tandis qu'il serait
 trop léger

Trop léger proportions gardées) pour les autres, c'est-à-dire que le propriétaire d'une maison de valeur paierait le double de ce que paierait celui qui aurait une maison de moindre valeur et le triple de ce que paierait celui qui ne serait pas bâti. Tandis que toutes les propriétés situées sur les rues ou ces canaux d'égouts doivent être construits en même temps également.

Quant au moyen proposé pour indemniser les propriétaires qui ont déjà payé pour les égouts construits vis à vis de leur propriété, en leur remboursant le montant qu'ils auraient déjà payé, ce moyen paraît créer beaucoup de mécontentement parmi les intéressés et de fait ils semblent avoir raison, car ils sont en quelque sorte dans une position plus désavantageuse que les autres propriétaires qui n'ont pas encore de canaux d'égouts.

Ce projet consiste, savoir :
Le coût du tunnel en briques dans la rue vingt depuis la rue St-Joseph à la rue St-Bonaventure sera payé par la corporation avec les débetures émises à cette fin et le reste des canaux seront construits d'après les plans de l'ingénieur, dans toutes les rues où il sera nécessaire.

1421

Et la Corporation devra en répartir le coût également sur toutes les propriétés suivant l'étendue de front qu'elles auront sur les rues où seront construits ces canaux, de sorte que chaque propriétaire aura à payer à la Corporation le coût du canal d'égout vis-à-vis sa propriété, mais par faire en paiement les propriétaires auront tout le temps voulu, oue qu'ils ne seront pas tenus de rembourser ce montant avant vingt-cinq ans date du rachat des debentures en toutefois payant les intérêts sur la somme qu'ils devront ainsi à la Corporation.

espérant que vous voudrez bien prendre sous considération les suggestions de

Votre très dévoué
ami et collègue

S. Delisle

M^{re} C. C. C. C.
Janvier 7/84

P27/D1,20

921

Lettre
S. Dehile

7 Janvier 1884

"Re Canard d'Égypte"

10ⁿ

[Faint, illegible handwriting in the left column]

[Faint, illegible handwriting in the middle column]

[Faint, illegible handwriting in the right column]

P27/D1,20



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,20

Province de Québec
Municipalité du Village de St. Bonifacio
de St. Bonifacio

Avis Public

Avis Public est par les présentes
donné par moi Charles F. Porlier secrétaire
trésorier que lundi le quatorzième
jour de Janvier, soit huit
cent quatre vingt quatre à dix heures
de l'avant midi au N. 70 de la Rue
Vieux dans le dit Village de St.
Bonifacio une assemblée générale
des électeurs Municipaux du
Quartier Sud. du dit Village de
St. Bonifacio, sera tenue aux
fins d'élire un Conseiller muni-
cipal pour représenter le dit Quartier
Sud. dans le dit Conseil en rem-
placement de Louis H. Renaud
partant de charge

Donné a St. Bonifacio ce
deuxième jour de Janvier (1884)

Ch. F. Porlier
sec. tr.

Province of Québec
Municipality of the
Village of St. Bonifacio

Public Notice

Public Notice. is hereby given by
me the undersigned Charles F. Porlier
secretary treasurer. that on Monday
the fourteenth day of January one
thousand eight hundred eighty four
at the hour of ten o'clock in the

Avis Public
Assemblée Générale
des Electeurs Municipaux
du Quartier Sud
- 14 Janvier 1884 -

P27/D1,20

TACHES D'ENCRE

in the forenoon, at the number 70 of Unit Street of the said Village of S^{te} Cunegonde, a general meeting of the Municipal Electors of the South Ward of the said Village of S^{te} Cunegonde for the purpose of electing one Municipal Councillor to represent the said South Ward in the said Municipal Council, in lieu of Louis H. Thénault Esquire Councillor going out of office.

Given at S^{te} Cunegonde this ^{second} fourth day of January 1872
A. J. Desjardins

per nos

Je soussigné A. J. Desjardins Résident à S^{te} Cunegonde soussigné de la copie supérieure du Procès verbal et de la liste des noms des électeurs de ce village et de la liste des noms des candidats pour le poste de Councillor en remplacement de Louis H. Thénault Esquire Councillor sortant de charge. J'ai publié l'avis public d'après lequel les électeurs de ce village se réuniront le jour de mardi prochain à midi à la paroisse de S^{te} Cunegonde pour élire un Councillor en remplacement de Louis H. Thénault Esquire Councillor sortant de charge. J'ai aussi publié l'avis public d'après lequel les électeurs de ce village se réuniront le jour de mardi prochain à midi à la paroisse de S^{te} Cunegonde pour élire un Councillor en remplacement de Louis H. Thénault Esquire Councillor sortant de charge.

Sur le lieu même le jour de mardi prochain à midi j'ai publié l'avis public d'après lequel les électeurs de ce village se réuniront le jour de mardi prochain à midi à la paroisse de S^{te} Cunegonde pour élire un Councillor en remplacement de Louis H. Thénault Esquire Councillor sortant de charge. J'ai aussi publié l'avis public d'après lequel les électeurs de ce village se réuniront le jour de mardi prochain à midi à la paroisse de S^{te} Cunegonde pour élire un Councillor en remplacement de Louis H. Thénault Esquire Councillor sortant de charge.

Donné à S^{te} Cunegonde ce jour de mardi de janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

assessments avant moi le
municipal de S^{te} Cunegonde ce
quatre-vingt-deux
mil huit cent quatre-vingt-deux
quatre.
A. J. Desjardins

A. J. Desjardins
H. B.

Province de Québec
Municipalité du Village de St. Brigid
Avis Public
Aux habitants de la Municipalité
du Village de St. Brigid

Avis Public, est par les présentes
donné par moi Charles F. Porlier, Secré-
taire Trésorier, que lundi le quator-
zième jour de Janvier soit huit cent
quatre vingt quatre à dix heures de
l'avant midi au No 180 de la Rue
Delisle dans le dit Village de St.
Brigid, une assemblée générale
des électeurs Municipaux du Quartier
Est du dit Village de St. Brigid
sera tenue aux fins d'élire un
Conseiller Municipal pour repri-
senter le dit Quartier Est dans le
dit Conseil, en remplacement de
Sulpice Delisle décédé, portant de
charge

Donné à St. Brigid
le deuxième jour de Janvier (1884)

C. F. Porlier

Province of Québec
Municipality of the
Village of St. Brigid

Public Notice
To the inhabitants of the Muni-
cipality of the Village of St. Brigid

Public Notice, is hereby given
by me the undersigned Charles F.
Porlier Secretary Treasurer, that on
Monday the fourteenth day of Jan-
ary one thousand eight hundred
eighty four at the hour of ten
o'clock

Clock in the forenoon at the num-
ber 100 Delisle Street of the said Village
of St. Germaine, a general meeting
of the Municipal Electors of the East
Ward of the said Village of
St. Cunegonde for the purpose
of electing one Municipal Coun-
cillor to represent the said East
Ward in the said Municipal
Council in lieu & Place of G. Wilfrid
Delisle Esquire Councillor going out
of office

Given at St. Cunegonde
this second day of January 1884

Ch. F. P. Oudet

Avis Public
 Assemblée Générale de
 Electeurs Municipaux
 du quartier Est
 - 111 Janvier 1884 -

Je soussigné J. P. Desjardins résident à St. Germaine
depuis de la part Supérieure du Bas Canada et résidant
dans le District de Montréal, étant dûment assermenté
par les saints Évangiles de Dieu et de ses Écclésiastiques
en ce jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt quatre
entre dix heures de l'avant midi, j'ai
publié les avis Publics d'autre part en ce affi-
chant une copie de chacun de dits avis Publics en
langue française et une copie de chacun des dits
avis en langue anglaise à chacune des endroits
suivants savoir: sur les planches d'avis à l'Hôtel
de ville du village de St. Germaine et à la porte
de l'Église Catholique du dit village des Sts
Goules. Dans le sixième jour de Janvier mil
huit cent quatre-vingt quatre étant le Di-
manche sur les planches d'avis dudit lieu et
avis a été publié comme susdit et l'avis
au service de la messe du matin à la porte de la
dite Église Catholique, par publication de dits avis
Publics en les lieux ci-dessus hauts et intelli-
gibles en langue française et en langue anglaise
dans a St. Germaine ce jour de Janvier
mil huit cent quatre-vingt quatre

assermenté devant moi le
municipal a St. Germaine ce
quatorzième jour de Janvier
mil huit cent quatre-vingt quatre

J. P. Desjardins
Sec. des

[Signature]

Province de Quebec
Municipalité du Village de St. Brunyonde } **Avis Public**
Aux habitants de la Municipalité
du Village de St. Brunyonde

Pour représenter
le dit quartier ouest
dans le dit conseil.

Avis Public, est par les présentes
donné par moi sousigné Charles P.
Pothier Secrétaire Trésorier, que le lundi
le quatorzième jour de Janvier mil
huit cent quatre vingt quatre, à dix
heures de l'avant midi en l'hôtel de
Ville dans le dit Village de St. Brunyonde
une assemblée générale des électeurs
Municipaux du Quartier Ouest
du dit Village de St. Brunyonde, sera
tenue aux fins d'élire un conseiller
Municipal en remplacement de
Joseph Lubell Cécier partant de charge

Donné à St. Brunyonde ce
deuxième jour de Janvier 1884

Ch. P. Pothier
sec. tr.

Province of Quebec
Municipality of the Village of St. Brunyonde } **Public Notice**
To the inhabitants of the Muni-
cipality of the Village of St. Brunyonde

Public Notice, is hereby given by
me the undersigned Charles P. Pothier Sec-
retary Treasurer, that on Monday the
fourteenth day of January 1884 at
ten o'clock in the forenoon
in the townhall of the said Village
of St. Brunyonde, a general meeting
of the Municipal Electors of the West
ward

ward of the said ~~St. Louis~~ St.
Cunigonde for the purpose of electing
one Municipal Councillor to repre-
sent the said West Ward in the said
Municipal Council in lieu & place
of Joseph Luthrel Esquire Councillor
going out of office

Given at St. Cunigonde this
second day of January 1864

J. P. P.
Sec. ris

Je soussigné J. Desjardins, Résident à Saint-
Cunigonde et Maire de la Ville de Montréal pour le Bas
Canada espérant dans le District de Montréal, etant
assermenté sur les saints Évangiles, déposer et dire que
le troisième jour de Janvier mil huit cent quatre-
vingt quatre, j'ai vu et j'ai fait publier par moi-même
par un affichage public les avis suivants:
Je soussigné, J. Desjardins, Résident à Saint-
Cunigonde et Maire de la Ville de Montréal pour le Bas
Canada espérant dans le District de Montréal, etant
assermenté sur les saints Évangiles, déposer et dire que
le troisième jour de Janvier mil huit cent quatre-
vingt quatre, j'ai vu et j'ai fait publier par moi-même
par un affichage public les avis suivants:
Je soussigné, J. Desjardins, Résident à Saint-
Cunigonde et Maire de la Ville de Montréal pour le Bas
Canada espérant dans le District de Montréal, etant
assermenté sur les saints Évangiles, déposer et dire que
le troisième jour de Janvier mil huit cent quatre-
vingt quatre, j'ai vu et j'ai fait publier par moi-même
par un affichage public les avis suivants:

922
M. P. P.
Assemblée Générale de
l'Élection municipale
du quartier Ouest
- 14 Janvier 1864 -

Assermenté devant moi
le Soussigné, à St. Cunigonde
ce 2ème jour de Janvier
mil huit cent quatre-
vingt quatre,

J. P. P.
Sec. ris

J. P. P.
Sec. ris

1 4 2 2

P27/D1,20



Pièces réunies

FIN

P27/D1,20

1423

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 16 Jan 1884

L. H. Benoit Secrétaire

Monsieur

J'ai l'honneur de vous
informez que vous avez été élu
Conseiller Municipal pour repré-
senter le 9^e quartier Sud dans le
Conseil Municipal du Village
de Ste. Cunegonde

W. J. Parker
Président

923
Nominations
de
L. W. Benault
Bruselle
10 Jan 1884

P27/D1,20

423

P27/D1,20

1424
Corporation du Village de Ste. Genevieve.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Genevieve.

188

A M^{rs} Delisle Cor Main & M^{rs} M. I. Bonville
Jacques Dutoit & Hubert Morin
Conseillers

Messieurs,

Un avis special vous est par
venu par les presents par moi M^{rs}
Portier pendant la session que la session
speciale de ce conseil tenu le vingt
Janvier courant (1884). a été ajourné
suite de quorum a Lundi le vingt
huitieme jour de Janvier courant (1884)
a huit heures P.M. par M^{rs} M. Bonville,
M^{rs} M. Dutoit & Narcisse Morin qui sont
les conseillers conformément a l'article
139 du Code Municipal de la Province
de Quebec

Envié a Ste. Genevieve ce vingt qua-
trieme jour de Janvier 1884
O^{rs} M^{rs} Portier

⁹²⁴
Anno Specialis
Convocationis
d'apurement
assemblee
specialis
21 Janv. 1884

P27/D1,20

4 2 4

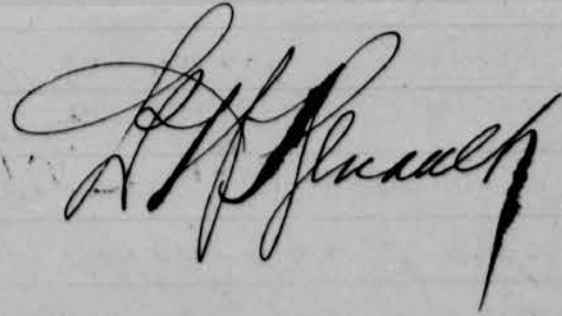
P27/D1,20

Province de Québec
Municipalité du
Village de St-Camille

Je Louis H. Renaud ayant
été élu conseiller pour
représenter le quartier Sud dans le
Conseil Municipal du Village de
St-Camille fait serment que
je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de mon charge et cela au
meilleur de mon jugement et
de ma capacité, ainsi que
rien ne fut en aide

assurément et unanime
Jan de Janvier (1884)
à St-Camille par devant
moi, Prussigne

LOUIS H. RENAUD



925
Prestation serment
de M. H. Kermarck
21 Jan / 84

P27/D1,20

4 2 3

1426

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

PROVINCE OF QUEBEC,
 Revenue District of Montreal,
 BUILDING AND JURY FUND,
 48 Vic., Cap. 17, Q.

No. 18.

COLLECTOR OF PROVINCIAL REVENUE,
 REVENUE DISTRICT OF MONTREAL,
 63 St. Gabriel Street,

Montreal, 25 January 1884

\$ 24

Received from Charles L. Pothier, Esquire
 Secretary-Treasurer of the Municipality of Sainte-Cunegonde
 (Village),
 County of Hochelaga.

Twenty-four Dollars,
 as per statement hereunder.

M. Aubé
 Collector of Provincial Revenue for the Revenue District of Montreal.

Statement—1883.

| | |
|--|--------|
| Amount due 1st July, 1883. | \$ 12. |
| Amount due for arrears for years 1882. | \$ 12. |
| Total. | \$ 24. |

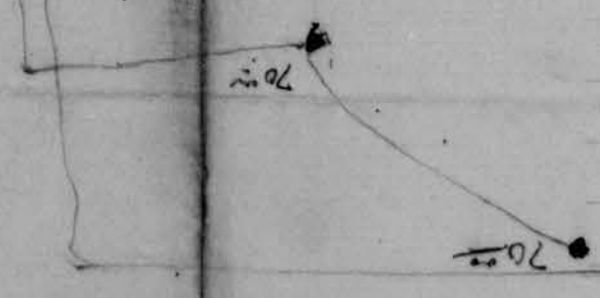
P27/D1,20



P27/D1,20

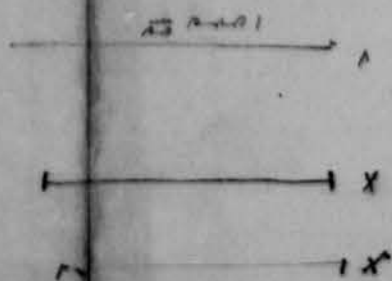
Printation de formules
A Belin &
Amesbury
28 Jan 1884

Apr 28 Jan 1884



96'4258

100' 1879 to 1883



Province de Quebec
Ville de St. Cyprien

Je Sulpice D'Almeida ayant
ete dument nomme Con-
siller de cette Municipalite
fais serment que je rem-
plirai bien et fidelement
les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacite
Ainsi que Dieu me soit en
aide.

Sulpice D'Almeida

Asserments ce
28^{me} Jan du mois
de Janvier 1884
a St. Cyprien
Sudant moi le Sousigné
Juge de Paix.

John G. Moore

P27/D1,20

1428
Je, Hubert Marin, ayant été nommé
Conseiller de cette Municipalité,
pour le quartier ouest, fais serment
de bien et fidèlement remplir les
devoirs de ma charge et cela au
meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu
me verra en aide.

Hubert Marin

Assermenté ce vingt-huitième
jour de Janvier mil
neuf cent quatre-vingt quatre
par devant moi le
Sous-Signé. J. de Paris.
G. V. E. M. A. D. E.

928
Présentation de
Permanence
Néant Morin
council
28 Jan 1884

pte en 28 Jan 1884
Chas. P.
per 700

P27/D1,20

4 2 8

P27/D1,20

Montreal 28 Janvier 1894

Aux Messieurs & Conseillers de la Corporation de Ste. Bernisande.
Messieurs

Permettez moi d'attirer votre attention à l'égard de l'Épinette rouge dont votre Corporation va avoir besoin cette année pour les travaux des trottoirs.

Comme j'ai eu l'avantage d'obtenir le contrat pour la Corporation de Montréal, j'ose espérer vous fournir ce dont vous avez besoin et à de bonnes conditions.

Si vous êtes décidés à me donner ce contrat immédiatement, je vous rendrai l'Épinette de 15 à 30 pieds Scié de 4 à 4 1/2 à la mesure de 3 3/4 le pied bon

| | | | | | | | |
|---|---|---------|---|-----------------|---|-------|---|
| " | " | 8 | " | 6 + 3/4 à 4 1/2 | " | 3 3/4 | " |
| " | " | 18 à 30 | " | 10 à 12 + 5 | " | 11 | " |

de bois de bonne qualité. Si les prix vous conviennent je suis prêt à vous livrer en Février & Mars les quantités dont vous avez besoin. Quand au payement je ne demande pas d'argent avant que le bois soit livré en bon ordre dans vos blocs. Pour le madrier en Pin je serai toujours prêt à vous faire une soumission lorsque votre Corporation le demandera. J'ose espérer, Messieurs, que ma présente demande va être immédiatement prise en considération.

Je demeure

Votre obéissant Serviteur

A. M. L. Fournier

N° 32 Rue Frontenac
Montréal

929 -
Commission
de A. L. J. J. J.
pour Rio
1^{er} Avr 1884

P27/D1,20



Montréal, 2 février, 1884.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu ordre du Gouvernement de recevoir la somme de \$ 435.00 due par la Municipalité du Village Ste-Cécile, pour l'entretien de ses prisonniers à la Prison du District de Montréal depuis le mois d'Octobre, 1877, au mois de juillet, 1883, et qui à défaut de l'envoi de ce montant, je serai forcé de prendre des procédures légales pour en faire le recouvrement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos obéissant Serviteur

au Secrétaire Trésorier
de la Municipalité du
Village Ste-Cécile.

Joseph Wilson
Deputé-Sherif

⁹³⁹
Compte Sheriff
de Montreal
Compte des Prisons
mars
1884

J. Fétter

P27/D1,20

430

P27/D1,20

TACHES D'ENCRE

Province de Québec

Municipalité de St. Côme

Je Hubert Marin, ayant été
clément nommé Maire de cette
Municipalité fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon jugement et
de ma capacité.

Ainsi que Dieu
me soit en aide, Hubert Marin

sermenté ce treizième jour du mois
de Février 1884 à St. Côme
Par devant moi le Sausigné

Hubert Marin
Juge de paix

⁹³¹
Prestation de Serment
de St Martin
Maire
An 13/84

P27/D1,20

1431

P27/D1,20

937
Lettre de A. Buisson
19 Fev. 1884

St^e Cunégonde, Fev. 19/84

A Mr^e Le Maire et a
Mrs^s les Conseillers.

Messieurs.

Ayant servis comme
pompier au feu chez M^{rs}
Gilbert, j'ai l'honneur de
vous prier de vouloir bien
être assez bons, de prendre
en considération la
demande que je vous
fais, en vous priant de me

1111

M
9
20-71

4 3 2
P27/D1,20

faire la faveur d'une
récompense d'après votre
générosité.

Dans l'attente d'une
réponse favorable
comme je l'espère.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs

Notre obéissant serviteur

Alphonse Bourcier.

P27/D1,20

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A *Hubert Morin Cunié*
maire
Conseiller.

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, Chs. F. Porlier, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil *Vendredi* le *vingt-deuxième* *Juin* (1884), à 8 heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o Nominations des Présidents des Comités
- 2^o Engagement du Secrétaire Trésorier

Bonne à Ste. Cunegonde
ce dix-neuvième jour de Juin (1884)

C. F. Porlier
Sec. Trés.

933
H. Morin Sec
Avis
Assemblée spéciale
27 Feb. 1884

P27/D1,20

433

P27/D1,20

4 3 4

To the Mayor and Councillors
of the town of
St Cuthbert

Greeting I the undersigned, beg to
ask permission to rent or build a
suitable place for carrying on my
hog slaughtering within the limits
of your municipality to the extent
of Four Hundred hogs per week
and with full power to drain the
same into your main sewer.

Awaiting your answer

I remain

Your Obt Servant

Arthur S. Masterson

70 Albert Street
Montreal.

P27/D1,20

requête
à Masternan
paratation
Jan. 1884

Monsieur. Les Conseillers de Saint
Cunégonne

Messieurs,

Je fais l'honneur de
soumettre mon application ^{aux} fins
d'obtenir la charge de maître
ramaneur pour le quartier de
Saint Cunégonne. Je fais été
employé pendant plusieurs années
pour le défilé Monsieur Marain
et toutes les autres Ramaneur
de la ville. Je n'ai jamais un
reproche ne me fut fait par aucun
supérieur sur ce que je suis marié Père
de famille et je parle les langues
courantes. Je l'appui de ma
requête, je suis respectueusement
les signatures ci-dessous.

Dans l'espérance que mon
humble demande rencontrera
votre approbation.

Je fais l'honneur d'être

Messieurs
Votre très humble et très
obéissant serviteur
Pierre Boisse

Monsieur. Saint Cunégonne 21 Février 1884

935
Requie de
P. Cassin
1^{er} Mars 1884
-Ravage-

P27/D1,20

435

P27/D1,20

1436

Province de Québec
Municipalité du Comté d'Hochelaga

Liste des Terrains vendus au
Conseil du Comté d'Hochelaga le
5 Mars 1884
pour La Municipalité du Fidèle de Benéfont

| Propriétaires | no du Cadastre | no de subdivi on | no de lot c. l. n. | Adjudicataire | Résidence | Montant payé |
|-----------------------------|-------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------|-----------------|
| William Allan | 4114 | | 148 | Succursin Robitaille | Montreal | 12 40 |
| Banque Consolidée du Canada | F. 584 | | 149 | Delisle Joseph Ulricmond | " | 22 29 |

Le sousigné Secrétaire Trésorier du Conseil de Comté
d'Hochelaga Certifie que cette liste est exacte
En foi de quoi j'ai signé à Montreal ce dix
Mars 1884

Chs. McIlroy
Sec. Trés. C. C. H.

24123

936
Liste des Jerrants

— vendus —

le 5 Mars 1884

Au cimetière de Comté
d'Hochelaga

Ste Cunégonde

P27/D1,20

436

P27/D1,20

Province de
Quebec Municipalite
du Village de
St. Benynde

A. Delisle, C. Lalonde, J. H. Monault
Guit. Bonneruh & Arcaise Moncau
Ceux Conseillers

Messieurs

AVIS SPECIAL vous est
donné par les présentes, par mon
Charles P. Poirer Secrétaire d'ordonnes
que la session Générale de ce Com.
seil tenu le quatrieme jour de
Mars (1884) a été ajournée faute de
quorum au dixieme jour de Mars
courant à huit heures P.M. par M.
M. Hubert, Morn^{main} & Jacques Dutoit
conseillers, enformant à l'article
139 du Code Municipal de la Pro-
vince de Quebec

Donné ce dixieme jour de Mars
mille huit cent quatre vingt quatre

Ch. P. Poirer

937
Cris Apurement
Assemblée générale
10 Mars 1884

P27/D1,20

431

P27/D1,20

938

Léon St. Vincent
de Paul
16 Mars 1884
Demande

St. Benigne 10 Mars 1884

A son honneur le Maire et Messieurs les
Conseillers du Village St. Benigne

Messieurs

Les circonstances nous feraient re-
courir à votre générosité et votre bon
vouloir en faveur de pauvres de
cette paroisse dont le nombre a con-
sidérablement augmenté cette an-
née et qui n'est pas en rapport avec
les moyens pécuniaires à notre
disposition; nous espérons que vous
voudrez bien accueillir notre deman-
de et nous venir en aide. Nous
demeurons Messieurs vos Obeissants
Serviteurs

Signé L. G. Mathier Secrétaire
Société St. V. de Paul St. Benigne

P27/D1,20

1 4 3 4

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.
224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 3 Avril 1884

A. Goderre Sec.
A. Piché "
A. Major "

Messieurs,

J'ai l'honneur de
vous informer qu'à une assemblée générale
de ce Conseil tenue le dix Mars dernier
vous avez été nommés Évaluateurs de cette
Municipalité.

G. N. Ducharme
Sec Les.

939
Acte de
Nomination
d'Évaluateurs
10 Mars 1782

P27/D1,20

434

P27/D1,20

1440
Corporation du Village de Ste. Genevieve.

HOTEL DE VILLE.
224 Rue Workman.

St. Genevieve, 11 Mars 1884

G. A. Ducharme Cor

Monsieur J'ai l'honneur de vous
informer qu'à une assemblée de
ce conseil tenu hier le dix courant
vous avez été nommé le seul
désigné de cette Municipalité

Votre etc

G. A. Ducharme

940
Attestation de
J N Ducharme
Secrétaire Général
11 Mars 1882

P27/D1,20

1
4
4
0

P27/D1,20

1441
Je, Guillaume Narcisse Ducharme
ayant été dument nommé secre-
taire trésorier de cette municipalité,
fais serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me soit en aide.

assermenté ce douzième
jour de Mars 1854 par
devant moi le soussigné
Maire.
Hubert Moyn

G. Ducharme
sec. - Tr.

P27/D1,20

941

Serment d'office
de
G. N. Ducharme
sec. Les.

12 Mars
1884

P27/D1,20

BUREAU DU CONSEIL,
No. 1, Rue St. ^{Henri} ~~Henri~~

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 12 Mars 1884.

Monsieur,

J'ai l'honneur de
vous informer que la question
du règlement des immeubles de
la ci-devant Ville de St. Henri,
sera prise en considération, demain
le 13 courant, @ 8. P.M., à la
session de notre Conseil, ^{ou} ^{si}
si il vous plaît, inviter nos
délégués d'assister à la dite assem-
blée, - les autorités de la Côte St.
Antoine y seront représentées.

M. Lec. Des. du
village de St.
Cinqpains
Q.

W. H. Desjardins
Sec. - Les

1 4 4 2

P27/D1,20

942
M. Desjardins
- 17 Mars 1884 -
Custode des immeubles

P27/D1,20

1443

N^o 9109
L. L. M.
Chs. Contant
vs Demandeur
La Corporation du
Village Ste Anne
Défendeur

Memoire de frais des
aux Avocats du Demandeur
à taxer contre la Défendeur
sur Just. du 13 Mars 1884 pour
\$ 8.00 avec intérêt 14 hie 1883.

| | |
|---|-----------------|
| Bruf de Som. | 60 ^c |
| Signifi. | 90 |
| Entree de la Cause | 80 |
| Declaration | 1.00 |
| 2 Subpoenas 60 ^c Copie \$ 1.00 signifi \$ 3.70 | 5.30 |
| Hon. des Avocats | 2.50 |
| Taxe des Lémoms | 3.80 |
| Copie de Just. | 20 |
| Memoire de taxe | 20 |
| Copie do. | 10 |
| Certifié | \$ 15.40 |

Inau copie
Biron & Coie
Acte de l'hemad

N^o 9109

948

L. B. M.

M. Constant

et Remonde
La Corporation du
Village St^e Cenevande
Nepende

Memoire de frais
des Avocats du
Remonde

(Copie)
13 Mars 1884

Par
M. L. Longpré & Roux

P27/D1,20

443

Laubert
PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Hubert Morin En. Maire, C. F. Lalonde, L. H. Heineault, J. Duboué
S. Delisle, Guill. Bouscille & Jos. Chabatte
Conseillers

Monsieur,

L. N. Ducharme
Chs. F. Porter, Secrétaire-Trésorier,
Avis spécial vous est donné par moi, pour être tenue au lieu ordinaire
des Sessions du Conseil *Lundi*
le *16 Mars* (1885), à 8 heures P. M.,
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o Rapport du Comité de Police pour l'engagement du Chef de Police.
- 2^o Transport de O. J. Deblin à R. Warren
- 3^o Poursuite de R. Warren de la Ville de St-Jean-de-Guy
- 4^o Lettre de W. B. Lambé Re les \$435⁰⁰ pour pension des prisonniers.
- 5^o Affaire Berger & Biéque
- 6^o Nominations des *Présidents*
- 7^o " des *Auditeurs*
- 8^o " des *Evaluateurs*
- 9^o Application de R. Pansoy pour manufac-
ture de verres dans les limites de cette Ville.
- 10^o Applications comme constables.
- 11^o Coût de l'équipement commun de la Rue Delisle
- 12^o Adoption des Comptes.

~~Donné à St-Jean-de-Guy le 12 Mars 1885~~
13^o Lettre de M. M. Madou & Bruchon Re les deux maps
à la M^e Mahon Hall
Donné à St-Jean-de-Guy ce treizième jour de Mars
1885.
L. N. Ducharme Sec. Les

⁹⁴⁴
Original -
avis spécial de
consécration de l'es-
semble de
- 16 Mars 1885 -

Conseil

Laubert

P27/D1,20

P27/D1,20

4 4 3

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 17 Mars 1884

Je, Alexis Goderre, ayant été dument
nommé, ~~par~~ assistant secrétaire
Lusovier ^{de cette} fais serment que je rem-
plirai ^{de cette} bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi par Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
soussigné, secrétaire truso Alexis Goderre
rien de cette Municipalité,
Lundi le dix septième jour de
Mars 1884.

G. N. Ducharme
sec. Les.

945

Serment
d'office
de
A. Sodense
ass. sec. Ges.

17 Mars
1874

P27/D1,20

445

P27/D1,20



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,20

BERGER & BÉIQUE

Builders and Proprietors of the St. Henri, Ste. Cécile and Farnham Water Works, and Contractors of the St. Gabriel Water Works, holding branch offices at the above places.

Head Office, 66 St. James Street,

CHARLES BERGER.
J. B. A. BÉIQUE.

Montreal, *McL* 19-1884

Messrs
Le Maire & Conscillers
Ste Cécile

Messrs
En-vue de notre rapport
N^o 1 & N^o 2 pour les augmentations
faites en 1882 & 1883. à l'Acqueduc
et pour lesquelles nous désirons
avoir votre acceptation.

Très dévoués
Berger & Béique

P27/D1,20

445

946

Bugeo & Bique
Mars 19/1884
Augmentation à
Paquet due

Montreal 19/1884

Head Office 88 St. James Street

BERGEE & RHONE

Printed and Published by the Proprietors, at the Office of the Proprietors, 88 St. James Street, Montreal.

Printed and Published by the Proprietors, at the Office of the Proprietors, 88 St. James Street, Montreal.

P27/D1,20

Rapports Nos 1 & 2.

Rapports de Travaux faits à
l'Agueduc du Village 1^{er} rangon de
depuis le 31 Dec 1881 au 31 Dec 1883.

1882 J. Fautoux 934 St Joseph \$ 4
Mai 2 services double @ 11.50 4600

M. H. Brisette 987 St Joseph
" " 2 services double @ 11.50 4600

Nov 1 Paul Desfardins, Vinet
1 service Double @ 11.50 2300

1882 Felix Desfardins 940 St Joseph
Mai 1 service Double 2300

O. A. McCaskill
1 service simple 1 ponce 1425

Workman & Delisle Bonaventure
Mai 3 services doubles @ 11.50 6900

Joseph Lechat 314 Workman
1 service double 2300

J. L. Massidy
2 services double @ 11.50 2300

3 Ovide Brunet Workman
3 services doubles 6900
1 " simple 1150

Frederic Bessiere, Labonkè st.
Juin 18 1 service double 2300

Reporté \$ 37075

P27/D1,20

DÉLAVÉ

Continué.

| | | | |
|-----------|----------------------------|-------|---------|
| 1883 | Rue Labonté. | | \$37075 |
| juin 1878 | 108 pieds largeur 4 ponce. | 11.50 | 14580 |

| | | | |
|---|---|-------------------------|------------|
| " | " | L. Lachance Rue Labonté | |
| | | 2 services doubles | 11.50 4600 |

| | | | |
|--|--|------------------------|-------------|
| | | Rue Bonaventure | |
| | | 180 pieds largeur 4 p. | 11.50 24500 |

| | | | |
|------|------------------------------------|------|----------|
| 1883 | Collège Ste Berneginde Rue Labonté | | |
| Nov | 1 service double 1 ponce | 2800 | 46480 |
| | | | \$835.55 |

Lu
31 Dec 1883.

M. A. Rioux
Charles Berger

Rapport N° 1 + 2
946
du 31 Dec 18 au 31 Dec 1853

Aqueduc
St-Eugène

31 Dec 1853

P27/D1,20

445

P27/D1,20



Pièces réunies

FIN

P27/D1,20

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 20 Mars 1884

A La Banque Consolidée du Canada
11 St Sacrement
ville.

Messieurs

Avis special vous est
par les presents donne' par le
Sous-Signe, G. N. Ducharme, secre-
taire Lesonier de la Municipalite du
Village de Ste Cunegonde, que le
5 Mars Courant, il a ete rendu par le
Conseil du Comte d'Heckelafé, à Jo-
seph Ulric Levard, de Montreal, pour
la somme de \$ 22.⁴⁴ est un terrain
de terre commun appartenant à la
Banque Consolidée du Canada et desi-
gné au livre de Plan officiel comme partie
du n° 584.

Donné à Ste Cunegonde ce huitième
jour du mois de Mars Mil huit cent quatre vingt quatre.
G. N. Ducharme
Sec. Lesonier

947
Avis Special
à
Banque Canadienne
de
Nouveau terrain
par
Comité Comité

Exécuté le
20 Mars

P27/D1,20

P27/D1,20

1 4 4 8

Corporation du Village de Ste. Cunegonde.

HOTEL DE VILLE.

224 Rue Workman.

Ste. Cunegonde, 20 Mars 1884

A William Allan Ecrr.
S^{te} Cunegonde

Monsieur,

Avis spécial vous est par
les présentes donné par le Soussigné G. N. Ducharme
Secrétaire Trésorier de la Municipalité du
village de S^{te} Cunegonde. Que le cinq Mars
courant il a été vendu par le Conseil du
Comté d'Heochelaga, à la Succession Workman
et Delisle de Montréal, pour la somme de
\$12⁴⁰/₁₀₀ un lopin de terre connu comme appar-
tenant à William Allan Ecrr. et désigné au
livre de renvoi officiel comme étant le
N^o 414.

Donné à S^{te} Cunegonde ce vingtième jour
de Mars mil huit cent quatre vingt quatre.

G. N. Ducharme
Sec. - Res

948

Surpêtré le

20 Mars 1874

à s'c

avis à M^r.

lian Albou

de

rent de

Terrain

Council de

Comité

P27/D1,20

448

P27/D1,20

1949

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL.
Victoria, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.

A aucun des Huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Montréal.
NOUS VOUS ORDONNONS, à la requête de *Romain Bertrand & Paul Collette, tous deux épiciers de la Cité de Montréal et faisant affaires ensemble en société comme tel sous la raison sociale de R. Bertrand & Co.*

de saisir et arrêter toutes les sommes d'argent, les meubles, créances et effets, que vous pourrez trouver entre les mains, garde ou possession de *La Corporation du Village de St. Louis, dit District*

appartenant ou dûs ou qui pourront appartenir ou devenir dûs par la suite à *Joseph Lauzon, ci-devant commerçant de la Cité de Montréal, dit District, maintenant policier, dudit Village de St. Louis, dit District*

ou autant d'iceux que suffisant pour satisfaire à la demande d' *dit Demandeur*, pour la somme de *vingt piastres quatre vingt deux*

Cent, balance due sur la dette avec intérêt sur la somme de *dit* à compter du *dit* jour de *dit* par et en vertu d'un jugement rendu dans notre dite Cour de Circuit à Montréal, en une certaine cause, où lez dits *Romain Bertrand & Paul Collette* étaient Demandeurs et le dit *Joseph Lauzon* était Défendeur le *Neuf* jour de *Mars* mil huit cent *quatre vingt deux* desquels dits argents, meubles, créances et effets, ainsi saisis, vous enjoindrez à *la dite Tiers-Saisie* de ne point se déposséder, sous peine d'être réputé débiteur personnel de *dit Demandeur*, et jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par notre dite Cour de Circuit.

NOUS VOUS ORDONNONS AUSSI, de sommer et assigner *la dite Tiers-Saisie* de comparaître devant notre dite Cour de Circuit, en la Chambre d'Audience, à Montréal, le *Neuf* jour de *Mars* courant à Dix heures du matin, sous peine d'être réputé débiteur personnel de *dit Demandeur*, à défaut de ce faire, pour déclarer sous serment quels argents, meubles, créances ou effets, *elle* peut avoir ou pourr avoir entre *ses* mains, garde ou possession, appartenant au dit Défendeur, ou quelle somme ou sommes d'argent, *elle* peut avoir actuellement ou pourr avoir par la suite de quelque manière que se soit au dit Défendeur.

NOUS VOUS ORDONNONS EN OUTRE, de sommer et assigner *la dite Tiers-Saisie* de comparaître en personne ou par procureur aux dits jour et lieu pour voir déclarer la dite saisie bonne et valable et être ordonné que de droit; le tout avec dépens; et vous nous rapporterez alors ces présentes.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, ce *Neuf* jour de *Mars* mil huit cent quatre *vingt-quatre*.

(VRAIE COPIE.)

W. Minisworth
Greffier de la dite Cour.

(Signé)
C. G. Hinemuth
Député
Greffier de la dite Cour.

P27/D1,20

3326
949
COUR DE CIRCUIT
MONTREAL.

Romain Bertrand
404
DEMANDEURS

Joseph Lauzon
DÉFENSEUR

&
La Corporation du
Village St-Camille
TIERS-SAISI.

COPIE.

M^r Bertrand
avocat

N^o 12 Notre Dame Centre

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A Huest-Morin *ex Maire et S. A. de Ste. C. G.*
 Lalonde, L. N. Heuleaut, Guillaumier
 Bonville, Jacques Dutoit, Narcisse Moreau
 -Municipal *Conseillers.*

Avis spécial vous est donné par moi, *G. N. Ducharme* Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil *renouvelé* le *vingt unième* jour de Mars, (1884), à *9 1/2* heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o Amender le Règlement n^o 7
- 2^o Adoption des Comptes.
- 3^o Préparer l'acte d'incorporation de ce Village
- 4^o Se rendre à Québec pour l'approbation du Règlement des décharges pour les égouts.
- 5^o Voir au fonds d'amortissement des décharges de l'Aqueduc.
- 6^o Le loyer du bureau de Messrs. Ber-ford et Beigne.
- 7^o Recueillir des applications pour certificats de licences.
- 8^o Nommer des auditeurs

Donné à Ste. Cunegonde ce
 dix huitième jour de Mars mil
 huit cent quatre vingt quatre.

G. N. Ducharme
 Sec. Les.

950
Assemblée Spé-
ciale du
21 Mars 1884

P27/D1,20

450

1951

P27/D1,20

No. 18983.

Province de Québec.

Bureau du Secrétaire,

Québec, 21 Mars - - - - 1884.

Monsieur,

Au sujet du règlement
n° 23 du conseil Municipal du
Village de St. Césaire
à l'approbation du Excentant
vernement, vous êtes prié de fournir
la preuve que le règlement et l'avis
de convocation ont été publiés en
conformité de l'article 875 du Code
Municipal, en produisant le cer-
tificate de la personne qui a
affiché ces documents et les numéros
des journaux dans lesquels ils ont
été publiés.

Vous devez de plus produire
votre

951
Fait au
Bureau du Secrétaire
au sujet du Règlement
n° 23.
- 21 Mars 1884 -



une copie certifiée du certificat d'ap-
probation du règlement donné con-
formément à l'article 586, et un
état sous serment de la valeur
totale de la propriété imposable
affectée par le règlement, et de
toutes les dettes et obligations de
la Corporation du Village de Sainte
Cunigonde tel que requis par
l'article 498.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Vos obéissant serviteur,

G. F. Poirier, Eccl.
Secrétaire - Historien
Cont. Perm. du
Village de Ste-Cunigonde,
Comté de Hochelaga.

Ph. J. Glicocum
Assistant - Secrétaire.

P27/D1,20

1452

952

Estate W^m Workman

26 Mars 1884 -

Act à la Corporation

Estate William Workman.

Montreal, 26 Mars 1884.

L. N. Ducharme En Sec. Trés.

Monsieur

En Juillet der-
nier nous avons fait un prêt à
votre Corporation dont une des
conditions était le transport
de votre Police d'Assurance
contre le feu. Nous avons écrit
à plusieurs reprises, à votre pré-
sident ~~et~~ et en dernière instance
il nous a demandé de nous
adresser à M^r W. Farquhar qui
paraît il, est détenteur de la
Police mais une lettre adressée
à ce Monsieur le 14, est encore
sans réponse. Veuillez donc s'il
vous plaît, vous occuper de la chose
sans délai?

Votre respectueux
N. L. Ducharme

250 / 150

P27/D1,20

1453

953

J.R. Goyet & Coe.

Reclamation

-27 Mars 1884-

Montreal 27 Mars 1884

Monsieur

Je suis chargé
de la part de Monsieur
Perrin Goulet de
prendre des procédés
contre la captation
de M^{rs} Cunegonde
parce que deux de
ses employés ont
arrêté & retenu
illegalement comme
prisonnier le dit Perrin
Goulet. Veuillez
donner communication

P27/D1,20

1453
de la présente lettre
à qui de droit &
me donner une
réponse si vous le
juger à propos.

Votre serviteur
P. Gayet
avocat
N° 24 St Jacques
Montréal

Morisse Ducharme C^{er}
Secrétaire Trésorier
de la Corporation du
Pillage St^e Genevieve

P. S. Le montant de la
réclamation est de
\$2.000.00
P. Gayet.

Séance du 31 Mars, 1884

Extrait du livre des délibérations
de la Municipalité du village
de S^{te} Cunégonde.

Résolu: que G. N. Ducharme Secré-
taire Trésorier de la Municipa-
lité du Village de S^{te} Cunégonde,
soit chargé comme son procureur
spécial à cet effet de déclarer
pour et au nom de la Munici-
palité dans une saisie-arrest
émancée de la Cour de Circuit
du district de Montréal por-
tant le N^o 3326 de la manière
suivante.

Comme étant ce que la dite Munici-
palité entend déclarer, et que
le dit G. N. Ducharme esdite qua-
lité devra déclarer et affirmer
sous serment.

La dite Municipalité tiers-saisie
en cette cause déclare que, samedi
le vingt-deuxième jour de
mars courant lors de la signi-
fication du bref de saisie-arrest
en cette cause, elle devait à
Joseph Lauzon le défendeur
en cette cause une somme de

P27/D1,20

1454

huit dollars et qu'elle n'a rien
entre ses mains, garde ou posses-
sion appartenant au dernier.
Adopté à l'unanimité

Certifié vraie copie.

7

954
Copie de l'avis tenu
dans l'après midi de J. Laizon
31 Mars 1884

pas 209
pas 239
pas 249
pas 209

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A *Hubert Morin* *Écr.*, *Maire*
A. S. Desisle *G. Bonnerille*
M. Moreau *J. H. Renaud*
J. Dutoit *C. F. Lalonde*

Conseillers

Monsieur,

Avis spécial vous est donné par moi, *J. N. Ducharme*
Chs. F. Porlier, Secrétaire-
 Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est
 convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire
 des Sessions du Conseil *Lundi. Le trente unieme*
Jour de Mars (1884), à 7 heures P. M.,
 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o Question du jugement et des frais dans l'affaire de *Chs. Contant vs. la Corporation.*
- 2^o Autorisation de déclaration dans une cause de *R. Bertrand vs. Jos. Laugon et la Corporation tiers saisie.*
- 3^o Question de poursuites de *Mrs Léonard & Labriche vs. la Corporation.*
- 4^o Amendement du règlement No 7 concernant les arrondissements de votation pour élections parlementaires.
- 5^o Question des billets pour la de *Rallyfield* pour la pompe à incendie.
- 6^o Question de l'incorporation de ce village.
- 7^o Ratification de l'ordre du Maire de préparer l'acte d'incorporation.
- 8^o Adoption d'une charte d'incorporation.
- 9^o Nomination de délégués à Québec pour aider à la passation de la charte.
- 10^o Question de l'approbation du Règlement No 23 pour débentures des égouts.
- 11^o Escompte d'un billet pour rencontrer certaines dépenses urgentes.
- 12^o Question d'applications de certificats de licences.
- 13^o Nomination des auditeurs.
- 14^o Salaire du Sec. Trés. ses cautions et propriétés offertes en garantie.
- 16^o Adoption des Comptes.
- 17^o Question du loyer de *Mrs Berger & Beique*
- 18^o État du fonds d'amortissement des débentures de l'aque due.
- 19^o Rapports No 2 de *Mrs B. & B.* des augmentations de l'aque due.

P27/D1,20

1455

- 20. L'ancien compte de Mrs Berger & Beique contre la corporation,
- 21. Engagement des hommes de police.
- 22. Requête de M^{rs} Jos. Marcotte pour situation comme constable.

Donné à St^e Cunégonde ce vingt-huitième jour de Mars mil huit cent quatre vingt quatre.

A. Goderre
Ass. Sec. Trés

G. N. Ducharme

905
Assemblée
Spécial
du 31 Mars

P27/D1,20

1456

CHARLES S. WATSON,
PRESIDENT & MANAGING DIRECTOR.

ANDREW ALLAN,
VICE-PRESIDENT.

WM MC MASTER, JUNR
SECRETARY-TREASR

Montreal Rolling Mills Company

Montreal, April 1st 1884

The Mayor and Municipal Council of St Cunezonde,
St. Cunezonde, P. Q.

Gentlemen,

On the 1st of November last we addressed a communication to you with reference to the two Hydrants situated on the property of our works in your village, to which we have no reply. We annex to this a copy of that letter translated into French. We very respectfully beg acceptance of our proposition at the earliest ~~date~~ convenient. We would further request that such resolution of acceptance shall permit the Montreal Rolling Mills Company to change and alter the present position of these two Hydrants as convenience or necessity should require.

Yours truly,

Chas. Watson

PRESIDENT.

Enclosure

French copy of letter referred to above.

956
Montreal Rolling Mill
- 1^{er} Avril 1884 -
Bonnes Fontaines

P27/D1,20

1456

P27/D1,20



32703

42936

Ottawa, April 30th 1884

G. N. Ducharme Esq.
Ste Genevieve
County of Hochelaga
P.Q.

Sir,

I have to inform you that His Excellency in Council, has been pleased to appoint you, under the Liquor License Act of 1883, third Commissioner for the District of Hochelaga vice D^r Lenoir of St Henri resigned.

H. de Lacavallier Registrar at Montreal is first Commissioner and the Warden of the County the Second.

I remain

Sir

Your obed^t servant

Edmund

Commissioner

957
Dept. de l'Intérieur
- 3 Avril 1884 -
Compagnie des Licences

P27/D1,20

1451

P27/D1,20

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A *Hubert Morin* *Ecr.* *A. S. Delisle* *Co. H. Hamault*
maire *M. Moreau* *C. F. Lalonde*
G. Bonnevillie *Jac. Dutoeur*
Conseiller.

Messieurs,

L. N. Ducharme

Avis spécial vous est donné par moi, *Chs. L. Portier*, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil

le *vendredi*, (18), à 7 heures P. M.,
le quatrième jour d'Avril, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o Motion pour déclarer non avenue les procès de l'assemblée spéciale du 31 Mars dernier.
- 2^o Question de jugement et des frais dans l'affaire de *Chs. Contant* vs. la Corporation.
- 3^o Question de poursuites de *M^{rs} Léonard* et *Labrière* vs. la Corporation.
- 4^o Autorisation de déclaration dans une cause de *R. Bertrand* vs *Joseph Lauzon* et la Corporation tiers saisi.
- 5^o Amendement du règlement : n^o 7 concernant les arrondissements de votation pour élections parlementaires.
- 6^o Question des billets de *Valleyfield* pour la pompe à incendie.
- 7^o Question de l'incorporation de ce village
- 8^o Ratification de l'ordre du Maire de préparer l'acte d'incorporation
- 9^o Adoption d'une charte d'incorporation
- 10^o Nomination de délégués à Québec pour aider à la passation de la charte.
- 11^o Question de l'approbation du règlement n^o 23 pour débentures des égouts.
- 12^o Escompte d'un billet pour rencontrer certaines dépenses urgentes.
- 13^o Question d'applications de certificats de licences.
- 14^o Nomination des auditeurs.
- 15^o Salaire du Secrétaire Trésorier.
- 16^o Ses cautions et propriétés offertes en garantie.

- 17.^o adoption des comptes.
- 18.^o Question du loyer de M^{rs} Berger & Béique.
- 19.^o État des fonds d'amortissement des débentures de l'aqueduc.
- 20.^o Rapports 1872 de M^{rs} Berger & Béique des augmentations de l'aqueduc.
- 21.^o L'ancien compte de M^{rs} Berger & Béique contre la Corporation.
- 22.^o Engagement des hommes de police.
- 23.^o Requête de M^r Jos. Marcotte pour situation comme constable.
- 24.^o Reclamation de Chs. Constant contre la Corporation.
- 25.^o Transport de la Police d'assurance de l'Hotel de ville à la succession de William Workman.

Donné à St-Jacques le premier jour d'avril 1874
 G. D. W. W. W.
 Sec. Trés.

Original
 Assenti Special
 4 avril 1874

Le Soussigné, secrétaire trésorier
de la municipalité du village
de St. Benoit, certifie par
la présente portant le (566) cinq
cent soixante six de livre & plus
officiel de la paroisse de Notre
Dame - est en dette envers
la dite municipalité de St. Benoit
pour la somme de
quatre vingt-deux dollars
et soixante centus - pour taxes
municipales.

Donné à St. Benoit
le huitième jour d'avril mil
huit cent quatre-vingt-quatre
- G. Ducharme
Sec. Trés.

| |
|-------|
| 7.50 |
| 6 |
| 45 00 |
| 23 |
| 11 |
| 34 |

959
Avis (n^o 560)
Propriété en dette
avec la supériorité de St.

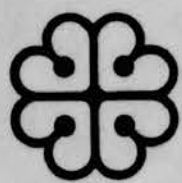
- 8 Avril 1884 -

P27/D1,20

4 3 4

()

P27/D1,20



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,20

Province de Québec }
Municipalité du Village }
de St^e Leunégonde }

Avis Public

Avis est par les présentes donné
par moi soussigné G. N. Ducharme
Secrétaire Trésorier,

Que le conseil de cette Municipalité
à sa session spéciale, tenue le mercredi
le quatrième jour d'Avril courant (1884)
a passé un Règlement N^o 26 amendant
le Règlement N^o 7 de la manière sui-
vante.

1^o Que l'arrondissement N^o 1 comprendra
les lots faisant front sur la rue St^e Joseph
du côté Sud.

2^o Que l'arrondissement N^o 7 comprendra
tout le territoire au Sud Est des dits lots
faisant front sur la rue St^e Joseph
du côté Sud.

Donné à St^e Leunégonde ce ^{neufième} ~~huitième~~
jour d'Avril 1884

G. N. Ducharme
Secrétaire Trésorier

Province of Québec }
Municipality of the }
Village of St^e }
Leunégonde. }

Public Notice.

Is hereby given by me G. N. Ducharme
Secretary Treasurer, that the Council
of this Municipality at its special
session held on the fourth day of
April instant (1884) has passed a
By-Law N^o 26 amending the By-Law
N^o 7 in the following manner.

1^o That the voting subdivision No. 1 will comprise all the lots fronting on the South side of St. Joseph Street.
 2^o That the voting subdivision No. 7 will comprise all the territory to the South East of said lots fronting on the South side of St. Joseph Street.

Given at St. Leonigonde this ninth day of April (1884)

G. Ducharme
 Sec. Lec.

960
 Avis de Publication
 au Règlement No. 7
 - 9 April 1884 -

Province de Québec
 Municipalité de
 Ville de St. Leonigonde

Le conseil municipal de la ville de St. Leonigonde, en vertu de son pouvoir, a résolu de publier un avis public, et a fait afficher en français et en anglais, au bureau de la ville, et au bureau de la paroisse, et a la porte de l'église catholique de cette ville, un avis public, en français et en anglais, au bureau de la ville, et au bureau de la paroisse, et a la porte de l'église catholique de cette ville.

38
 68

Le conseil municipal de la ville de St. Leonigonde, en vertu de son pouvoir, a résolu de publier un avis public, et a fait afficher en français et en anglais, au bureau de la ville, et au bureau de la paroisse, et a la porte de l'église catholique de cette ville.

Assermenté par moi le
 municipalité de
 mil huit cent quatre-vingt quatre.

G. Ducharme
 Sec. Lec.

P27/D1,20

Province de Québec
Municipalité du
Village de St. Camille

AVIS Public

Avis est par les présentes donné par moi
G. N. Ducharme Secrétaire Trésorier, que
la liste des électeurs Parlementaires de
cette Municipalité a été préparée
suivant la loi et qu'un double
d'icelle est déposé à mon Bureau
ce jour à la disposition et pour l'au-
thentification de toute personne intéressée
Donné à St. Camille ce même
jour de Mai 1884

G. N. Ducharme
Secrétaire

Public Notice

Is hereby given by me G. N.
Ducharme Secretary Treasurer
that the Parliament voters list of
this municipality has been pre-
pared according to laws and
that a duplicate of the same is
deposited in my office to the
disposition and for the authenti-
cation of all persons interested
Given at St. Camille this ninth
day of May 1884

G. N. Ducharme
Secrétaire

P27/D1,20

1460

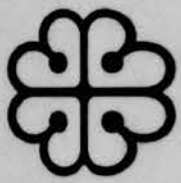
Procurer de Justice } Je soussigné J. D. Desjardins Jurois
District de Montréal } de la Cour Supérieure du Bas Canada exer-
cant dans le District de Montréal certifié
par les présentes et par rapport à qui de droit sous
mon serment d'office que le dixième jour de mai cou-
rant 1884 j'ai publié l'avis public d'autre part en un affi-
chant une vraie copie certifiée en langue anglaise d'une
copie en langue française à chacun des endroits sui-
vants savoir: Sur les planches d'avis à l'Hôtel de ville du
dit village de St-Augustin et à la porte de l'église catholique
du dit village, et en le lisant à la porte de la dite
église le onzième jour de mai ~~1884~~ courant 1884 à l'issue
du service divin du matin, étant le Dimanche
suivant immédiatement le jour où cet avis a été
affiché comme susdit.

Donné à St-Augustin ce 16 mai 1884.

J. D. Desjardins
J. D.

P27/D1,20

4 6 0



Pièces réunies

FIN

P27/D1,20

1461

961
Bureau des Bills Privés
Lettre No. Pétition
- 9 Avril 1884 -

Commissaire
pour les pétitions

Bureau des Bills Privés
Quelque 9 Avril 1884

G. A. Ducharme Sec.
Sec. Trés. de la Muni-
cipalité de St. Louis

Monsieur,

L'Hon^{ble} M.
Beaubien me prie de vous
demander de lui envoyer
les pétitions relatives à votre
Bill. Vous devez aussi

P27/D1,20

1461

m'envoyer les journaux qui
renferment les avis, sans y com-
prendre la Gazette Officielle.

Je tiens à vous informer que
l'impression des Billo doit
être faite par les Contracteurs du
Gouvernement, ainsi le
Bill devra être réimprimé
ici.

Votre

Le Moine
Greffier du Comité des
Billo Privés.

P27/D1,20

1462
Montreal 9 Avril 1884

G. N. Ducharme
Sec. Tr.

Veillez me payer mes frais
\$1.50 ^{immédiatement} dans l'affaire de
Cham. Content selon je vous
donne avis que je vous
poursuivrai la Corporation
car je n'entends pas me faire
maltraiter ainsi. J'ai
agi trop gentiment & je n'ai
été.

Voire P. J.
P. J. Doré
C. A. A. A.

1462

P27/D1,20

962
P. J. Doré Avocat
9 Avril 1884
frais \$1.00

P27/D1,20

1463

DÉCHIRÉ

963
Oct. Proust
- 11 Avril 1884 -
Bonne

Ville St. Dunigonde
11 Avril 1884

A M^{re} le Maire & M. M.
les Conseillers de la Ville
de St. Dunigonde

Messieurs

Ayant proué
comme juge de Paix pour
cette Corporation pendant
les douze mois expirés le
premier Aout courant et
en les nombreux services
que j'ai rendus pendant
ce laps de temps je vous
ai eu mes demandes de
me voter un bonus, comme

~~Henri Proust~~

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

nous avez fait pour les
 Années dernières espérant
 que ma just- demande
 sera prise en considération
 Je demeure
 Messieurs Robt. Des
 Lottin & Co

P27/D1,20



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

REGLEMENT No. 23.

Règlement pour autoriser la Corporation du Village de Sainte-Cunégonde, à faire un emprunt et à émettre des bons ou débetures au montant de trente mille piastres, pour la construction de Canaux d'Egoûts, et à imposer une cotisation annuelle pour payer l'intérêt sur les dites débetures et former un fonds d'amortissement.

PROVINCE DE QUÉBEC :
DISTRICT DE MONTRÉAL,
Comté d'Hochelega. }

~~Municipalité du Village de Sainte-Cunégonde.~~

A une Session générale d'ajournement du Conseil Municipal du Village de Sainte-Cunégonde, dans le comté d'Hochelega, tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, dans le dit Village de Sainte-Cunégonde, Jeudi, le seizième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-trois, conformément à une résolution d'ajournement du dit Conseil, passé à sa Session générale tenue le treizième jour d'Août courant et sous l'autorité du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents MM. les Conseillers L. H. Hénault, Joseph Luttrell, Guillaume Bonneville et Jacques Dutour, formant un quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Pro-Maire L. H. Hénault,

Il est ordonné et statué par le Règlement de ce Conseil comme suit :

Attendu qu'il est nécessaire pour le plus grand avantage des habitants de cette Municipalité, que des Canaux d'Egoût soient construits dans les limites de la Municipalité de ce Village, et que pour ces fins il devient nécessaire de faire un emprunt et d'émettre des bons ou débetures au montant de trente mille piastres.

1o. En conséquence, M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil sont autorisés et requis de faire, exécuter et signer des bons ou débetures pour un montant de trente mille piastres.

Chaque débenture sera d'une somme de cinq cents piastres.

Les dites débentures porteront intérêt au taux de six pour cent par an, payable tous les six mois au Bureau de la Banque du Peuple, en la Cité de Montréal.

Les dites débentures seront payables et remboursables dans vingt-cinq ans de leur émission.

2o. Dans le but de payer l'intérêt sur les dites débentures et pour établir un fonds d'amortissement de deux pour cent par année sur le montant des dites débentures, en sus et au-delà du dit intérêt et pour couvrir toutes pertes et frais de perception, une taxe ou cotisation spéciale et annuelle est, par le présent Règlement, imposée sur les biens-fonds imposables, situés dans la Municipalité du Village de Sainte-Cunégonde, au montant de deux mille six cents piastres à être réparties chaque année jusqu'au paiement ou au rachat des dites débentures, par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, sur les dits biens-fonds imposables de cette Municipalité, suivant leur valeur portée au Rôle d'Evaluation en force lors de la confection de Rôle Spécial de perception fait à cette fin en conformité à l'article 978a du Code Municipal de la Province de Québec, passée en la 42e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : Acte pour amender de nouveau le Code Municipal de la Province de Québec.

3o. La dite taxe ou cotisation spéciale sera due et payable de la même manière que les autres taxes et cotisations imposées par le dit Conseil Municipal, conformément au Code Municipal.

(Signé)

L. H. HÉNAULT, Pro-Maire.
CHS. F. PORLIER, Sec.-Trés.

(Vraie Copie)

Sec.-Trés.

Je, soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement No. 23 de la dite Municipalité, tel que passé par le Conseil de la Corporation du Village de Sainte-Cunégonde, à sa Session du seize Août courant (1883).

Donné au dit Village de Sainte-Cunégonde, ce dix-septième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-trois.

(Signé)

CHS. F. PORLIER, Sec.-Trés.

(Vraie Copie)

Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC :
Municipalité du Village de
Sainte-Cunégonde. }

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'il sera tenu mercredi, le cinquième jour de Septembre prochain (1883) à dix heures avant midi, en la salle des Sessions du Conseil de la dite Municipalité, en l'Hôtel-de-Ville, dans le dit Village de Sainte-Cunégonde, une assemblée générale des électeurs municipaux qui sont propriétaires contribuables de cette Municipalité, afin de prendre en considération le dit Règlement No. 23, autorisant le Conseil de la dite Municipalité à émettre des bons ou débetures au montant de trente mille piastres, pour les fins y mentionnées et de l'approuver ou le désapprouver, et qu'un poll sera là et alors tenu à cet effet, le tout suivant résolution du dit Conseil, en date du seize Août courant (1883).

Donné au dit Village de Sainte-Cunégonde, ce dix-septième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-trois.

(Signé)

CHS. F. PORLIER, Sec.-Trés.

(Vraie Copie)

Sec.-Trés.

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

J'insigne J. Desjardins, Suisseur du village de St-Basile district de Montreal etant sermenté sur les Saints Euvangiles depose et de: Que le vingt-cinq jour d'aout mil huit cent quatre-vingt trois etant le Dimanche suivant le jour de l'apris midi j'ai publié le Replément N° 23 de part en un affichant une copie en langue française une copie en langue anglaise a chacun des endroits suivants savoir: Sur les planches d'avis a l'Hotel de vil du dit village de St-Basile et a la porte de l'Eglise catholique du dit village.

Donné a St-Basile le 3 Septembre 1883

Le sousigné a St-Basile le 3 Septembre mil huit cent quatre-vingt trois

(Signature) M. J. Poirier sec. G.

Vraie Copie.

11/4/84

G. Ducharme sec. G.

J. P. Desjardins

Replément N° 23
L'ouvrage de 52 pages
pour construction de
l'annexe d'église

original déposé à
Quebec - 11/4/84

J'insigne Joseph Poirier Suisseur du village de St-Basile district de Montreal etant sermenté sur les Saints Euvangiles depose et de: que le vingt-cinq jour d'aout mil huit cent quatre-vingt trois, etant le Dimanche suivant le jour de l'apris midi j'ai publié le Replément N° 23 de part en un affichant une copie en langue anglaise et en langue française, a chacun des endroits suivants savoir: Sur les planches d'avis a l'Hotel de vil du dit village de St-Basile et a la porte de l'Eglise catholique du dit village.

Donné a St-Basile le 3 Septembre 1883

Le sousigné a St-Basile le 3 Septembre mil huit cent quatre-vingt trois.

(Signature) M. J. Poirier sec. G.

Vraie Copie.

11/4/84

G. Ducharme sec. G.

original déposé à
Quebec

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

BY-LAW No. 23.

By-Law to authorize the Corporation of the Village of St. Cunégonde, to effect a loan or issued bonds or debentures to the amount of thirty thousand dollars for the purpose of building sewers within the limits of said Municipality, and to impose an annual rate or tax for the payment of the interest on said debentures, and to create a sinking fund.

PROVINCE OF QUEBEC: }
DISTRICT OF MONTREAL, }
County of Hochelaga. }

Municipality of the Village of St. Cunégonde.

At a General Session of adjournment of the Municipal Council of the Village of St. Cunégonde, in the county of Hochelaga, held at the ordinary place of Sessions of said Council in the said Village of St. Cunégonde, Thursday the sixteenth day of August in the year one thousand eight hundred and eighty-three, in conformity of a resolution of adjournment of the said Council, passed at the General Session held in the thirteenth day of August (1883) in conformity to the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, at which Session were presents Messrs. Councillors L. H. Hénault, Joseph Luttrell, Guillaume Bonneville and Jacques Dutour, FORMANT UN QUORUM of said Council under the presidency of the Pro-Maire L. H. Hénault,

It is ordained and resolved by By-Law of this Council as follows:

Whereas it becomes necessary for the greatest advantage of the inhabitants of this Municipality that sewers should be built within the limits of said Municipality for the proper Drainage of same, with that object in view it is also necessary to issue bonds or debentures to the amount of thirty thousand dollars.

16. In consequence the Mayor and Secretary-Treasurer of the said Council are authorized and required to make, execute and sign bonds or debentures for a total amount of thirty thousands dollars.

Each bonds of debentures shall be made for a sum of not less than five hundred dollars.

The said bonds or debentures shall bear interest at the rate of six per centum per annum, payable semi-annually at the Office a La Banque du Peuple, in the City of Montreal.

The said debentures shall be payable in twenty-five years from date of issue.

20. In order to pay interest on the said debentures and to create a sinking fund of two per centum per annum on the amount of said debentures over and besides the said interest and to cover all lost and cost of perception a special tax is by the present By-Law, imposed upon the taxable immovables only situated in the Municipality of the Village of St. Cunégonde to the amount of two thousand six hundred dollars to be levied each year, by the Secretary-Treasurer of this Council until the full payment and reimbursement of the said debentures upon the taxable immovable situated in this Municipality according to their value, as set forth in the Valuation Roll in force at the time of the making of the Special perception Roll made to that effect in conformity to the article 978a of the Municipal Code of the Province of Quebec, as amended by Act of Parliament of the Province of Quebec, passed the 42nd year of Her Majesty's reign the Queen Victoria, entitled: An Act to amend the Municipal Code of the Province of Quebec.

The said special tax shall be due and payable in the same manner than any other tax, which the said Municipal Council, is authorized to impose by the Municipal Code of the Province of Quebec.

[Signed]

L. H. HÉNAULT, Pro-Maire,
CHS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

[True Copy]

Sec.-Treas.

I, the undersigned, certify that the above extract is a true copy of the By-law No. 23 of the said Municipality, as passed by the Council of the Corporation of the Village of St. Cunégonde, at its Session of the sixteenth day of August instant (1883).

Given under my hand, the seventeenth day of August one thousand eight hundred and eighty-three, at St. Cunégonde.

[Signed]

CHS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

[True Copy]

Sec.-Treas.

PROVINCE OF QUEBEC: }
Municipality of the Village }
of St. Cunégonde. }

PUBLIC NOTICE.

Public Notice is hereby given that a general meeting of the municipal electors, who are proprietors and tax payers of this Municipality, shall be held on the fifth day of September next ensuing (1888), at the hour of ten o'clock in the forenoon, at the ordinary place of Sessions of the Council of the said Municipality at the Town Hall, in said Village of St. Cunégonde, for the purpose of taking into consideration the above By-Law No. 23, authorizing the Council of the said Municipality to issue bonds and debentures to the amount of thirty thousand dollars for the purpose therein mentioned and of approving or disapproving the same and that a poll be held for the object, the whole in pursuance of a resolution of the said Council passed at its session held on the sixteenth day of August instant (1883).

Given in the said Village of St. Cunégonde, this seventeenth day of August, one thousand eight hundred and eighty-three.

[Signed]

CHS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

[True Copy]

Sec.-Treas.

463A

DÉCHIRÉ

P27/D1,20

W. A. L. Y. B.
No. 23

^{13a}
Avis Public
Reglement No 23
11 Avril 1884

Avis public
Reglement no 23
11 avril 1884

[Blank page]

[Blank page]

P27/D1,20



Pièces réunies

FIN

P27/D1,20

DÉLAVÉ

ILLISIBLE

Amicus de Québec
 District de Montréal
 J. de Circuit
 Charles St. Denis
 Demandeur
 La Corporation du Village
 de St. Camille
 Défendeur

Le Demandeur réclame :

Que la défenderesse lui ait
 été et demeure endettée en
 la somme de ~~quatre-vingt~~
 dollars (\$400) ~~comptant~~ et ait
 pour un mois de salaire
 sans le traitement ~~de~~ ~~son~~ ~~mar~~ ~~de~~ ~~1884~~
 (1884) à l'emploi de la défen-
 deresse, comme secrétaire tra-
 scriptionnaire au village de St. Camille
 de St. Camille, district de ~~St. Camille~~
 de St. Camille, par année en \$

"dit
 "C. St. J."

Il résulte d'un en-
 gagement fait et
 passé en son village
 de St. Camille de St.
 Camille le ser-
 viteur a été lui
 et est quatre-vingt
 quatre un
 cent les parties
 en cette cause pour
 une année, lequel
 engagement a été
 exécuté continûment
 par le dit demandeur.
 fin.

Que le demandeur a été
 @ l'emploi de la défenderesse
 effectivement jusqu'au mariage
 de son dernier (1884) et que la
 somme, sans cause ni motif
 aucun, mais par malice et fraude
 et par mauvais foi, la défen-
 deresse @ ~~son~~ ~~travail~~ ~~injuste~~
 ment et illégalement le dit de-
 mandeur de son service, sans
 aucun avis préalable. Desoit
 que le demandeur a écrit bon-
 seulement au dit demandeur
 et pour le temps qu'il a été
 ainsi @ l'emploi de la dite
 défenderesse, mais en ce qui
 concerne les trois années com-

C. St. J.

Merci, C'est à Dieu. Jus qu'au
 vent's son Mars d'année ci-haut
 mentement inclusivement.

Qu'il a anné d'ach de l'écou-
 que de la défendeur's la
 somme de quarante un dollars
 & 400 centimes. Que cette somme
 @ l'anné lui devoit et promis
 lui payer, ou qu'elle ne l'ajo
 et refuse maintenant de faire
 quelque acquis.

Am que le demandeur
 Ordel à ce que la défendeur
 soit. Or d'année à lui payer
 la dite somme de quarante
 un dollars & 400 centimes
 avec intérêt et les dépens dis-
 traits des Américains.

Montreal 12 Avril 1887.

Champagne & Fils
 Act. du demandeur.

(Vain (opie)

Champagne & Fils
 Act. des Demandeurs

P27/D1,20

DÉLAVÉ

PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Montréal.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE MONTREAL

Charles F. Porlier, Comptable, du Village de St. Louis, dans le District de Montréal.

Demandeur

La Corporation du Village de St. Louis, Corps politique municipal, ayant son principal Bureau d'affaires au Village de St. Louis, en ce District.

Défendeur

VICTORIA par la Grace de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi :

La Corporation du Village de St. Louis

la Défendeur ci-dessus mentionné
Attendu que Charles F. Porlier.

le Demandeur, ci-dessus mentionné, par la déclaration ci-annexée, porté plainte contre vous en la manière y énoncée; Et pourquoi le Demandeur demande jugement en conséquence :

Vous êtes par le présent Bref Requis de satisfaire à la demande dudit Demandeur en cette cause, avec dépens, ou de comparaître en personne, ou par votre Procureur devant notre dite Cour, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, à dix heures du matin, le 10^{ème} jour d'Avril prochain pour répondre à la dite demande, autrement jugement sera rendu contre vous par défaut.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau de notre dite Cour de Circuit, à Montréal, le 10^{ème} jour de Avril en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre.

(Signé,) *Charles F. Porlier*
Charles F. Porlier
Charles F. Porlier
Greffier de la dite Cour.

(VRAIE COPIE.)

Quatrièmes
C. F. P.



P27/D1,20

1461

961
Bureau des Bills Privés
Lettre No Petition
- 9 Avril 1884 -

Submission
par la presse

Bureau des Bills Privés
Québec 9 Avril 1884

G. A. Ducharme Co
Sec. Trés. de la Muni-
cipalité de Ste Genevieve

Monsieur,

Monsieur M.
Je aurais eu l'honneur de vous
demander de lui envoyer
les petitions relatives a votre
Bill. Vous devez aussi

P27/D1,20

1461

m'envoyer les journaux qui
renferment les avis, sans y com-
prendre la Gazette Officielle.

J'ai reçu votre Bill imprimé.
Je dois vous informer que
l'impression des Bills doit
être faite par les Contracteurs du
Gouvernement, ainsi le
Bill devra être réimprimé
ici.

Votre h^u

Le Moine
Greffier du Comité des
Bills Privés.

P27/D1,20

1462
Montréal 9 Avril 1884

G. A. Ducharme
Sec. Tr.

Veillez me payer mes frais
\$1.50 ^{immédiatement} dans l'affaire de
Cham. Content. sinon je vous
donne avis que je vais
poursuivre la Corporation
car je n'entends pas me faire
maltraiter ainsi. J'ai
agi trop gentiment peut-
être.

Vostré B. M.
P. J. Doré
C. avocat

P27/D1,20

962

P. J. Doré Avocat
9 Avril 1884
Frais \$1.00

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

963
Oct. Proost
- 11 Avril 1884 -
Bonne

Ville St. Dunigonde
11 Avril 1884

A M^{re} le Maire & M. M.
les Conseillers de la Ville
de St. Dunigonde

Messieurs

Ayant proué
comme juge de Paix pour
cette Corporation pendant
les douze mois expirés le
premier Aout courant et
en les nombreux services
que j'ai rendus pendant
ce laps de temps je vous
ai eu mes demandes de
me voter un bonus, comme

~~Proost~~

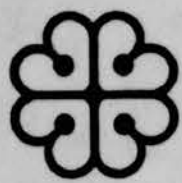
P27/D1,20

DÉCHIRÉ

vous avez fait pour les
Années dernières seigneur
que ma juste demande
soit prise en considération
satisfaction

Je demeure
Messieurs de H. B. de
L. de H. B. de

P27/D1,20



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

REGLEMENT No. 23.

Règlement pour autoriser la Corporation du Village de Sainte-Cunégonde, à faire un emprunt et à émettre des bons ou débetures au montant de trente mille piastres, pour la construction de Canaux d'Egoûts, et à imposer une cotisation annuelle pour payer l'intérêt sur les dites débetures et former un fonds d'amortissement.

PROVINCE DE QUÉBEC : }
DISTRICT DE MONTRÉAL, }
Comté d'Hochelaga. }

~~Municipalité du Village de Sainte-Cunégonde.~~

A une Session générale d'ajournement du Conseil Municipal du Village de Sainte-Cunégonde, dans le comté d'Hochelaga, tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, dans le dit Village de Sainte-Cunégonde, Jeudi, le seizième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-trois, conformément à une résolution d'ajournement du dit Conseil, passé à sa Session générale tenue le treizième jour d'Août courant et sous l'autorité du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle Session sont présents MM. les Conseillers L. H. Hénault, Joseph Luttrell, Guillaume Bonneville et Jacques Dutour, formant un quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Pro-Maire L. H. Hénault,

Il est ordonné et statué par le Règlement de ce Conseil comme suit :

Attendu qu'il est nécessaire pour le plus grand avantage des habitants de cette Municipalité, que des Canaux d'Egoût soient construits dans les limites de la Municipalité de ce Village, et que pour ces fins il devient nécessaire de faire un emprunt et d'émettre des bons ou débetures au montant de trente mille piastres.

1o. En conséquence, M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil sont autorisés et requis de faire, exécuter et signer des bons ou débetures pour un montant de trente mille piastres.

Chaque débenture sera d'une somme de cinq cents piastres.

Les dites débentures porteront intérêt au taux de six pour cent par an, payable tous les six mois au Bureau de la Banque du Peuple, en la Cité de Montréal.

Les dites débentures seront payables et remboursables dans vingt-cinq ans de leur émission.

2o. Dans le but de payer l'intérêt sur les dites débentures et pour établir un fonds d'amortissement de deux pour cent par année sur le montant des dites débentures, en sus et au-delà du dit intérêt et pour couvrir toutes pertes et frais de perception, une taxe ou cotisation spéciale et annuelle est, par le présent Règlement, imposée sur les biens-fonds imposables, situés dans la Municipalité du Village de Sainte-Cunégonde, au montant de deux mille six cents piastres à être réparties chaque année jusqu'au paiement ou au rachat des dites débentures, par le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, sur les dits biens-fonds imposables de cette Municipalité, suivant leur valeur portée au Rôle d'Evaluation en force lors de la confection de Rôle Spécial de perception fait à cette fin en conformité à l'article 978a du Code Municipal de la Province de Québec, passée en la 42e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : Acte pour amender de nouveau le Code Municipal de la Province de Québec.

3o. La dite taxe ou cotisation spéciale sera due et payable de la même manière que les autres taxes et cotisations imposées par le dit Conseil Municipal, conformément au Code Municipal.

(Signé)

L. H. HÉNAULT, Pro-Maire.
CHS. F. PORLIER, Sec.-Trés.

(Vraie Copie)

Sec.-Trés.

Je, soussigné, certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement No. 23 de la dite Municipalité, tel que passé par le Conseil de la Corporation du Village de Sainte-Cunégonde, à sa Session du seize Août courant (1883).

Donné au dit Village de Sainte-Cunégonde, ce dix-septième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-trois.

(Signé)

CHS. F. PORLIER, Sec.-Trés.

(Vraie Copie)

Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC : }
Municipalité du Village de }
Sainte-Cunégonde. }

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné qu'il sera tenu mercredi, le cinquième jour de Septembre prochain (1883) à dix heures avant midi, en la salle des Sessions du Conseil de la dite Municipalité, en l'Hôtel-de-Ville, dans le dit Village de Sainte-Cunégonde, une assemblée générale des électeurs municipaux qui sont propriétaires contribuables de cette Municipalité, afin de prendre en considération le dit Règlement No. 23, autorisant le Conseil de la dite Municipalité à émettre des bons ou débetures au montant de trente mille piastres, pour les fins y mentionnées et de l'approuver ou le désapprouver, et qu'un poll sera là et alors tenu à cet effet, le tout suivant résolution du dit Conseil, en date du seize Août courant (1883).

Donné au dit Village de Sainte-Cunégonde, ce dix-septième jour d'Août mil huit cent quatre-vingt-trois.

(Signé)

CHS. F. PORLIER, Sec.-Trés.

(Vraie Copie)

Sec.-Trés.

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

J'assure ni Joseph Desjardins Huisier du village de St-Basile district de Montreal etant dument assermenté sur les Saints Evangelies deposer et de: Que le vingt-cinq pour d'cent mil huit cent quatre-vingt trois entre trois et quatre heures de l'après midi, j'ai publié le Règlement N° 23 dans part en affichant une copie en langue française une copie en langue anglaise a chacun des endroits suivants savoir: Sur les planches d'avis a l'Hotel du village dit village de St-Basile et a la porte de l'Eglise catholique du dit village.

Donné a St-Basile le 3 Septembre 1883

Assermenté devant moi le }
sous-signé a St-Basile }
le troisième jour }
de Septembre, mil huit }
cent quatre-vingt trois }

J. P. Desjardins

(Signature) M. J. Poirier
sec. L.

Règlement N° 23
Construction de St-Basile
Paroisse de St-Basile

Vraie Copie.

G. N. Ducharme
Sec. L.

original déposé a
Quebec - 11/4/84

11/4/84

J'assure ni Joseph Poirier Huisier du village de St-Basile district de Montreal etant dument assermenté sur les Saints Evangelies deposer et de: que le vingt-cinq pour d'cent mil huit cent quatre-vingt trois, étant le Dimanche suivant le jour le règlement a été affiché comme dit est dans le règlement ci-dessus, j'ai annoncé le Règlement N° 23 dans part, en le lisant a voix haute et intelligible en langue anglaise et en langue française, a l'effet du serment Divin du matin a la porte de l'Eglise catholique du dit village de St-Basile.

Donné a St-Basile le 3 Septembre 1883

Assermenté devant moi le }
sous-signé a St-Basile et }
le troisième jour de Septembre }
mil huit cent quatre-vingt }
trois. }

Joseph Poirier

M. J. Poirier
sec. L.

Vraie Copie.

G. N. Ducharme
sec. L.

original déposé a
Quebec

11/4/84

P27/D1,20

DÉCHIRÉ

BY-LAW No. 23.

By-Law to authorize the Corporation of the Village of St. Cunégonde, to effect a loan or issued bonds or debentures to the amount of thirty thousand dollars for the purpose of building sewers within the limits of said Municipality, and to impose an annual rate or tax for the payment of the interest on said debentures, and to create a sinking fund.

PROVINCE OF QUEBEC: }
DISTRICT OF MONTREAL, }
County of Hochelaga. }

Municipality of the Village of St. Cunégonde.

At a General Session of adjournment of the Municipal Council of the Village of St. Cunégonde, in the county of Hochelaga, held at the ordinary place of Sessions of said Council in the said Village of St. Cunégonde, Thursday the sixteenth day of August in the year one thousand eight hundred and eighty-three, in conformity of a resolution of adjournment of the said Council, passed at the General Session held in the thirteenth day of August (1883) in conformity to the provisions of the Municipal Code of the Province of Quebec, at which Session were presents Messrs. Councillors L. H. Hénault, Joseph Luttrell, Guillaume Bonneville and Jacques Dutour, FORMANT UN QUORUM of said Council under the presidency of the Pro-Maire L. H. Hénault,

It is ordained and resolved by By-Law of this Council as follows :

Whereas it becomes necessary for the greatest advantage of the inhabitants of this Municipality that sewers should be built within the limits of said Municipality for the proper Drainage of same, with that object in view it is also necessary to issue bonds or debentures to the amount of thirty thousand dollars.

16. In consequence the Mayor and Secretary-Treasurer of the said Council are authorized and required to make, execute and sign bonds or debentures for a total amount of thirty thousands dollars.

Each bonds or debentures shall be made for a sum of not less than five hundred dollars.

The said bonds or debentures shall bear interest at the rate of six per centum per annum, payable semi-annually at the Office a La Banque du Peuple, in the City of Montreal.

The said debentures shall be payable in twenty-five years from date of issue.

20. In order to pay interest on the said debentures and to create a sinking fund of two per centum per annum on the amount of said debentures over and besides the said interest and to cover all lost and cost of perception a special tax is by the present By-Law, imposed upon the taxable immovables only situated in the Municipality of the Village of St. Cunégonde to the amount of two thousand six hundred dollars to be levied each year, by the Secretary-Treasurer of this Council until the full payment and reimbursement of the said debentures upon the taxable immovable situated in this

perception Roll made to that effect in conformity to the article 978a of the Municipal Code of the Province of Quebec, as amended by Act of Parliament of the Province of Quebec, passed the 42nd year of Her Majesty's reign the Queen Victoria, entitled: An Act to amend the Municipal Code of the Province of Quebec.

The said special tax shall be due and payable in the same manner than any other tax, which the said Municipal Council, is authorized to impose by the Municipal Code of the Province of Quebec.

[Signed]

L. H. HÉNAULT, Pro-Maire,
CHS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

[True Copy]

Sec.-Treas.

I, the undersigned, certify that the above extract is a true copy of the By-law No. 23 of the said Municipality, as passed by the Council of the Corporation of the Village of St. Cunégonde, at its Session of the sixteenth day of August instant (1883).

Given under my hand, the seventeenth day of August one thousand eight hundred and eighty-three, at St. Cunégonde.

[Signed]

CHS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

[True Copy]

Sec.-Treas.

PROVINCE OF QUEBEC: }
Municipality of the Village }
of St. Cunégonde. }

PUBLIC NOTICE.

Public Notice is hereby given that a general meeting of the municipal electors, who are proprietors and tax payers of this Municipality, shall be held on the fifth day of September next ensuing (1883), at the hour of ten o'clock in the forenoon, at the ordinary place of Sessions of the Council of the said Municipality at the Town Hall, in said Village of St. Cunégonde, for the purpose of taking into consideration the above By-Law No. 23, authorizing the Council of the said Municipality to issue bonds and debentures to the amount of thirty thousand dollars for the purpose therein mentioned and of approving or disapproving the same and that a poll be held for the object, the whole in pursuance of a resolution of the said Council passed at its session held on the sixteenth day of August instant (1883).

Given in the said Village of St. Cunégonde, this seventeenth day of August, one thousand eight hundred and eighty-three.

[Signed]

CHS. F. PORLIER, Sec.-Treas.

[True Copy]

Sec.-Treas.

4 b 3 A

DÉCHIRÉ

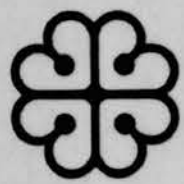
P27/D1,20

W.A.I. Y.B.
NO. 23

¹³⁹
Avis Public
Reglement No 218
11 Avril 1884

Avis public
Reglement No 23
11 avril 1882

P27/D1,20



Pièces réunies

FIN

P27/D1,20

DÉLAVÉ

ILLISIBLE

464

Amicus de Québec
 District de Montréal
 J. P. P. P.
 La Corporation du Village
 de St. Camille
 Demander
 Défendeur

Le demandeur déclare:
 Que la défenderesse lui est
 bien et dûment endettée en
 la somme de ~~quarante~~ ~~un~~
 dollars ~~et~~ ~~soixante~~ ~~sept~~
 pour un mois de salaire
 pour le ~~travail~~ ~~de~~ ~~son~~ ~~mar~~ ~~br~~ ~~de~~ ~~1884~~
 (1884) à l'emploi de la défen-
 deresse, comme ~~secrétaire~~ ~~tré-~~
 sorier du village de St. Camille
 dans le district de ~~St. Camille~~
 de ~~St. Camille~~ par année en
 que le demandeur a été
 à l'emploi de la défenderesse
 effectivement jusqu'au ~~quatre~~
 Mars ~~br~~ ~~de~~ ~~1884~~ et que la
 et alors, sans cause ni raison
 aucunes, mais par malice et fraude
 et par mauvais foi, la défen-
 deresse a ~~refusé~~ ~~de~~ ~~payer~~
 l'argent et illégalement le village
 mandeur de son service, sans
 aucun avis préalable, desors
 que le demandeur a écrit son
 seulement à son ~~village~~
 et pour le temps qu'il a été
 à l'emploi de la dite
 défenderesse, mais que à son
 village ~~de~~ ~~St. Camille~~

dit
 C. S. J.
 de partie d'un en-
 gagement fait et
 passé en son village
 de St. Camille de
 district, le ser-
 vice, au huit
 cent quatre-vingt
 quatre, un
 entre les parties
 en cette cause pour
 une année, lequel
 engagement a été
 exécuté continûment
 par le dit demandeur.
 C. S. J.

Inuici, C'est-à-dire jusqu'au
 bout du bras de main et sans
 mentir ni mensurer.

Qu'il a ainsi fait de recevoir
 par la défenderesse la
 somme de quarante un dollars
 & 400 centimes que cette défenderesse
 a promis lui de voir et promis
 lui payer, ce qu'elle ne doit
 et refuse maintenant de faire
 quelque requise.

Parquoi le demandeur
 conclut à ce que la défenderesse
 soit condamnée à lui payer
 la dite somme de quarante un
 dollars & 400 centimes
 avec intérêt et les dépens dis-
 trict des Américains.

Amst. 12 Avril 1887.

Champagne & Fellein
 Act. des Demandeur.

(Vrai copie)

Champagne & Fellein
 Act. des Demandeur

No.

2611
964

Cour de Circuit.

MONTREAL

Charles F. Borlier

Demandeur

vs.

La Corporation du
Village de St. Louis
Inc.

Defendeur

COPIE.

Dette \$

67
H. S.

Rapportable

22 Avril 1884
Champagne & St. Julien

Avocat du Demandeur

H. Vincent

BT

P27/D1,20

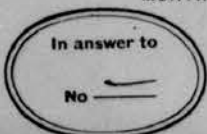
1 0 1

P27/D1,20

CANADA INDUSTRIAL CO., (Limited.)



CAPITAL, \$50,000
Office: 424 William Street,
MONTREAL, P. Q.



Montreal, 16 Avril 1884

To Mr. Chs. F. Porlier

Secretary Treasurer
St. Cunigonde

Dear Sir,

Je vous donne avis que les lots suivants situés dans les limites de votre municipalité, m'appartiennent ou ayant été transférés par la Banque Jacques Cartier. Savoir: les numéros 2456-2457-2458-2459-2460 & 2461 du cadastre de la Paroisse de Montréal & formant l'encoignure Sud Est des rues Viret & William. Le lot 2437 qui m'appartenait a été par moi transféré à la Banque Jacques Cartier.

Chs. B. Faladeau

965
C. B. Falardeau
- 16 April 1884 -
Rôle

3000

15

15

25

P27/D1,20

4 6 3

Formule d'Engagement pour constable.

Il a été arrêté et convenu entre la Corporation de la ville de Ste-Cunégonde à ce représentée par *Hubert Morin* Ecr, Maire de ladite Ville en vertu d'une résolution du Conseil Municipal de la Ville de Ste-Cunégonde passée à sa session du *19 Mai 1884* d'une part, et *Joseph Page* d'autre part, lequel loue ses services comme constable, pompier et gardien d'écoles, etc, à ladite Corporation à raison de *die* piastres par semaine, y compris le Dimanche, que ladite Corporation s'engage et s'oblige à payer audit *Joseph Page* régulièrement tous les samedis.

Il est aussi bien entendu et compris que ledit salaire de *die* piastres devra couvrir tous les services et tous les ouvrages que ledit *Joseph Page* pourrait rendre à la Corporation en dehors de ses fonctions de constable, etc., sur l'ordre du Conseil, du Maire ou des Conseillers.

Il est aussi bien entendu et compris que le Conseil pourra en aucun temps démettre ledit *Joseph Page* de ses fonctions de constable, etc., et ce sans avoir à lui payer aucune compensation quelconque et sans être tenu de lui donner aucun avis.

Ledit *Joseph Page* pourra en aucun temps se démettre de ses fonctions en donnant à ladite Corporation huit jours d'avis.

Il est aussi entendu que ledit constable devra livrer à la Corporation le dernier habillement que lui aura pourvu ladite Corporation.

FAIT ET PASSÉ à Ste-Cunégonde, ce *seizième* jour d' *Avril* 1885.

Joseph Page

*Il est entendu
que La corporation
devra chauffer le
logement du chef.*

965^a
Engagement du
Chef de Police
Joseph Pagé

P27/D1,20

4 6 3 A

P27/D1,20

1466

595/14.

Secretariat Provincial.

Québec, le 17 avril — 1884.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, d'accuser réception, par votre voie, de *d'une requête de Louis Desjardins et autres du Village de Ste. Genevieve, par laquelle ils demandent un bill incorporant le Village en ville;*

et de vous informer que le sujet auquel elle a rapport est sous la considération de Son Honneur.

*L. Desjardins
Louis Desjardins
J. P. P.
Tribes*

J'ai l'honneur d'être
Monsieur,
Votre très-humble serviteur,

H. J. G. G.
Assistant-Secrétaire

P27/D1,20

Mon cher Ducharme

Vous devez me comprendre. Il ne s'agit pas
d'avoir deux numéros de journal comme vous dites
que vous me les ayez, mais de prouver par des
numéros de journal ou en les indiquant à M^r Lemoine
que votre annonce a bien été 30 jours dans les journaux.

Indiquez donc à M^r Lemoine et ce au plus tôt, les ^{premiers} numéros
des journaux ~~par~~ et les derniers publiant sous l'avis.

Tout à vous
Louis Beaubien

~~Membre~~
Quebec 16 avril 1884

966
Société Paroissiale
-F. J. J. 1884-
"De l'Empreinte en Ville"

1461
S^{te} Cunégonde, 18 Avril, 1884

A Monsieur le Maire, et
A Messieurs les Conseillers,

Messieurs,

J'ai l'honneur ~~par~~
de vous prier par la présente de
vouloir bien être assez bons de pren-
dre en considération la demande
que je vous fait en vous priant de
me faire la faveur d'un emploi
comme constable.

J'ai déjà servi comme homme de
police où je crois avoir donné satis-
faction.

Dans l'attente d'une réponse favo-
rable comme je l'espère.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
votre obéissant serviteur.

Olivier ^{sa marque} x Ladouce

967
Requête de
Olivier Lacombe
- 18 Avril 1854 -
Constable

Requête
de
St Jacques
Constable

P27/D1,20

1451

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE STE. CUNEGONDE.

A *Hubert Morin* *Sec* *maire* *L. H. Henault, M. Moreau*
A. S. Delisle, J. Bonnaville
G. F. Gélonde, J. Dutoit
 Conseillers

Monsieur,

G. M. Ducharme

Avis spécial vous est donné par moi, *Chs. E. Portier*, Secrétaire-Trésorier, qu'une Session Spéciale du Conseil de cette Municipalité, est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu ordinaire, des Sessions du Conseil *le vendredi, le dix-huitième*
le jour d'Avril, (1884), à 7 heures P. M., et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- 1^o Affaire *Portier*
- 2^o Question *certificats de licences*
- 3^o Requête du *Montreal Rolling Mills.*
- 4^o Question du *montant de licences à être chargé au musée jouant actuellement au ~~M^e Mahon~~ *Heale*, à la Salle M^e Mahon.*
- 5^o Adoption *des comptes.*
- 6^o Acceptation *des propriétés offertes par le Sec. Trés., pour son cautionnement*

Donné à Ste. Cunégonde ce quinzième jour d'Avril, 1884.

G. M. Ducharme
 Sec. Trés.

968
Assemblée Spé-
ciale
du 18 avril 1874
original

P27/D1,20

468

P27/D1,20

à
Monsieur le Maire et à Messieurs les
Conseillers de la Ville de St-Cunégonde.

Messieurs,

Ayant appris que
le conseil de la ville de St-Cunégonde
trouvera probablement opportun
d'augmenter prochainement la force
de police de la municipalité, je
sollicite humblement de vous de
m'accepter pour en faire partie. Je
puis, sans me flatter, affirmer que
je possède les qualités et les garanties
nécessaires à un bon Constable. J'ai
déjà occupé des positions qui entraî-
naient une assez grande responsabilité
et mes supérieurs n'ont jamais trouvé
que je fus inférieur à ma tâche.
J'espère, Messieurs, que vous vou-
drez bien prendre en considération ma
requête et me sousseris.

Votre très-obéissant serviteur,

P. St. Jacques,

Avril 21/84
Montréal

J. B. D. J. J. J.

969
D. St Jacques
- 21 Avril 1864 -
Lévesque

P27/D1,20

1464